

La Défense, le 18 juin 2010



**Référence :**

affaire suivie par : André Chaudron

[andre.chaudron@i-carre.net](mailto:andre.chaudron@i-carre.net)

tél. 06 16 52 62 49

**Monsieur Marc Meunier**  
**Sous-directeur de l'Éducation**  
**Routière**  
DSCR, Tour Pascal B

**Objet : Étude sur les activités et temps de travail des IPCSR**  
**Référence : 2010-64**

Monsieur le Sous-directeur,

Madame Merli, Préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières, a décidé de dresser un état des lieux des travaux qui sont demandés aux IPCSR en plus de leurs missions d'examens.

Elle a souhaité que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, CGEDD, conduise ce travail d'étude et de propositions et qu'un cabinet d'audit extérieur soit sollicité pour l'évaluation des temps de travail ; la DSCR assurant la maîtrise d'ouvrage.

La CFDT regrette que l'échéance de ces travaux soit reportée à la fin septembre et que les données recueillies ne soient présentées aux organisations syndicales, au mieux, que courant octobre.

Nous sommes conscients qu'une étude objective et sérieuse ne doive pas se faire dans la précipitation, mais nous sommes convaincus qu'il existe des solutions immédiates pour répondre au malaise des IPCSR, créé par l'augmentation actuelle du temps de travail.

La DSCR connaît, par la remontée des informations qui lui sont faites, approximativement, la durée du dépassement du temps de travail engendré principalement par le nouveau système informatique des examens « Aurige-Euclide ».

Elle doit dans l'urgence prendre des mesures nationales provisoires afin d'assurer aux agents des conditions et des temps de travail respectueuses de leurs droits et de la réglementation spécifique de leur métier.

Concernant l'étude envisagée, la CFDT émet des réserves , tant sur le fond que sur la forme.

D'une part, l'évaluation précise du temps de travail ne doit porter que sur la réalisation des tâches administratives. En conséquence la conduite effective, la réalisation des manœuvres et les vérifications intérieures et extérieures, n'ont pas à figurer dans les phases à évaluer, d'autant que le temps consacré à la prestation pratique du candidat est bien défini dans la procédure d'évaluation de l'examen.

D'autre part, nous considérons que l'échantillon de six départements pour l'étude envisagée n'est pas suffisant et doit être augmenté pour être représentatif.

Il doit tenir compte à la fois des centres secondaires et principaux, aménagés ou pas aménagés.

Pour ce qui concerne l'ETG, un nombre de jours d'observation n'est pas significatif. Nous proposons que l'on retienne plutôt un nombre précis de séances d'examens.

Enfin, nous estimons que c'est à la DSCR, maître d'œuvre, de présenter aux organisations syndicales, pour avis, une liste non exhaustive de départements et de centres représentatifs pour cette étude. Il conviendra ensuite de définir ensemble, avec les organisations syndicales, la liste arrêtée des départements et des centres d'examens.

Vous avez programmé une réunion du comité de concertation de l'éducation routière, CCER, dont la CFDT est exclue, le premier juillet, afin de finaliser les modalités de l'étude envisagée.

Nous nous étonnons de cette procédure alors qu'un groupe de travail a été désigné à cet effet et nous nous interrogeons sur la légitimité du CCER, sachant qu'il ne respecte pas la représentativité syndicale retenue par le MEEDDEM.

Afin de discuter de ces différents points, nous vous prions de bien vouloir nous recevoir avant la réunion du CCER, de préférence le 30 juin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-directeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Le Secrétaire Général Adjoint**

**Véronique THYS**